## DECISION DE LA COMMISSION

***Affaire n°1 :***

**U15 – Niveau B – Poule D – LE FOUSSERET MONDAVEZAN / ATHLETIC CLUB GARONA 2 – du 10.10.2026**

**CLUB DE LE FOUSSERET MONDAVEZAN**

Rappel à l'ordre au club avant sanctions plus importantes.
Motif : Comportement des supporters

Désignation d'in Délégué Officiel à la charge du club pour toutes les rencontres à domicile de l'équipe U15 1.

**CLUB D'ATHLETIC CLUB GARONA**

Rappel à l'ordre à l'équipe U15 2 avant sanctions plus importantes.
Motif : Comportement des joueurs

Amende pour avoir inscrit 2 personnes non licenciées sur la feuille de match.

Désignation d'in Délégué Officiel à la charge du club pour toutes les rencontres à domicile de l'équipe U15 2.

***Affaire n°2 :***

**Senior – Départemental 5 – Poule B – LAFITTE VIGORDANE / LAVERNOSE LHERM 3 – du 24.10.2026**

Transmission du dossier à l'Instructeur Départemental pour suite à donner.

Désignation d'un Délégué Officiel à la charge du club de LAFITTE VIGORDANE jusqu'au traitement de l'affaire par la Commission de Discipline après l'instruction pour toutes les rencontres à domicile de l'équipe Senior 1.

Désignation d'un Délégué Officiel à la charge du club de LAVERNOSE LHERM jusqu'au traitement de l'affaire par la Commission de Discipline après l'instruction pour toutes les rencontres à domicile de l'équipe Senior 3.

***Affaire n°3 :***

**U15 – District A – Poule B – BAZIEGE / PORTET CARREFOUR RECEBEDOU 2 – du 03.10.2026**

**Pour le club de PORTET CARREFOUR RECEBEDOU**

1 match automatique + 9 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : Comportement intimidant envers officiel au cours de la rencontre.